



Toute demande incomplète ne sera pas traitée et vous sera automatiquement renvoyée.

Date de réception : | | | | | | |

Cette demande d'aide une fois complétée constitue, avec les justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour tous les financeurs publics potentiels. Veuillez transmettre l'original à la DDT du siège de votre exploitation / de votre département ou région / du siège de votre entreprise et conservez un exemplaire. Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information.

☐ Aucun numéro attribué (joindre la copie d'une pièce d'identité)

Nombre d'exploitations regroupées : |__|__|

b) Orientation de l'exploitation :

- ☐ grandes culture ☐ élevage ☐ polyculture élevage
☐ maraîchage – production légumière ☐ arboriculture fruitière ☐ pépinière ☐ horticulture-ornementale

c) Activité d'élevage

activité d'élevage	Effectif total de l'exploitation avant projet	Effectif concerné par le projet	Effectif total de l'exploitation après projet
Vaches laitières			
Vaches allaitantes			
Génisses lait			
Génisses viande			
Taurillons ou bœufs			
Veaux de boucherie			
Brebis lait			
Brebis viande			
Chèvres			
Poules pondeuses			
Volailles de chair			
Autres (à préciser) : _____			

d) Type de culture sur l'exploitation :

(en hectares)	Surface actuelle	Surfaces concernées par le projet		
		Culture concernée	Surface avant projet	Surface après projet
Grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, betteraves, pomme de terre, cultures textiles et énergétiques,...)				
Cultures fruitières (arboriculture, fruits rouges,..)				
Horticulture, pépinières				
Maraîchage				
Viticulture				
Autres cultures spécialisés (tabac, houblon, ...) à préciser :				

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE PROJET**a) Localisation du projet :**

Lieu des travaux : ☐ Identique à la localisation du siège de l'exploitation

Sinon, merci de préciser l'adresse : _____

Département |__| |__| Commune _____ | lieu dit : _____

Votre exploitation est-elle située dans un Parc Naturel Régional (PNR) ?

☐ oui ☐ non

Si oui, lequel ? _____

Investissement immatériel (prestation de service, études, animation...)

Dénomination du territoire couvert par le projet (commune(s)*, pays, PNR, EPCI etc): _____

** liste des communes ou annexe cartographique*

Investissement matériel

Localisation du projet : _____ Code postal : |_|_|_|_|_|

Commune(s)*: _____

**dans le cas où le projet se situe sur plusieurs communes : liste des communes ou annexe cartographique, indiquer le cas échéant la commune de rattachement du projet.*

Adresse précise du projet : _____

Présentation résumée du projet

- Intitulé, contexte – en particulier dans le cas d'un projet faisant l'objet de plusieurs tranches, objectifs, une dizaine de lignes.
- Rubrique à renseigner dans tous les cas, y compris si le projet fait l'objet d'une présentation détaillée.
- Vous pouvez joindre également tout document (technique, publicitaire ou commercial) plus détaillé de présentation de votre projet.

Calendrier prévisionnel des dépenses

Déroulement du projet :

Date prévue de début de projet : |_|_| |_|_| |_|_0_|_|_| (jour, mois, année)

Date prévue de fin de projet : |_|_| |_|_| |_|_0_|_|_| (jour, mois, année)

Pour les projets qui s'étendent sur plusieurs années :

Année	Montant HT	Montant réel supporté (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _
	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _
	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _
	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _
	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _
	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _
Dépenses totales prévues	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _

c) Objectifs du projet :

Votre projet à pour effet :

- ☐ de réduire la pénibilité du travail
- ☐ d'améliorer la sécurité
- ☐ d'améliorer l'efficacité / la productivité et la réduction des temps de travaux
Temps de travail gagné estimé _____ (en heures/jour)
- ☐ d'améliorer la qualité de l'environnement (introduction d'innovations technologiques sur l'exploitation)
- ☐ d'améliorer la qualité des produits
- ☐ de développer les circuits courts de commercialisation
- ☐ de développer l'accueil du public
- ☐ de développer l'activité :
 - ☐ le volume de production
 - ☐ la gamme de produits
- ☐ de valorisation de la biomasse en vue de la production d'énergie
- ☐ Votre investissement s'intègre dans une démarche d'amélioration de la qualité, de réorientation ou de diversification de la production
Précisez : _____
- ☐ Votre projet d'investissement induit une modification de votre système d'exploitation ?
Précisez : _____

Autres critères d'appréciation du projet pour lequel la demande de subvention est présentée :

Nombre d'UTH : avant projet : _____ après projet : _____

Bénéficiez-vous du statut de jeune agriculteur (JA) (bénéficiant des aides nationales à l'installation et installé à la date de signature de cet imprimé depuis moins de 5 ans à compter de la date figurant sur votre certificat de conformité (CJA) :

☐ oui ☐ non

Avez vous souscrit des mesures agro-environnementales (MAE, CTE, CAD) dont le contrat est encore en cours à ce jour ou envisagez-vous de souscrire de nouvelles MAE territorialisées (MAET) mises en place pour la période 2007-2013 ?

☐ oui ☐ non Si oui précisez l'année et le type de mesure : _____

Votre projet est-il intégré dans une démarche globale de type diagnostic agro-environnemental ?

☐ oui ☐ non Si oui précisez : _____

Votre projet est-il intégré dans une démarche globale de type diagnostic énergétique ?

☐ oui ☐ non Si oui précisez : _____

Votre exploitation est elle qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée ?

☐ oui ☐ non Si oui précisez : _____

Votre exploitation est elle qualifiée au titre de l'agriculture biologique

☐ oui ☐ non Si oui précisez : _____ ☐ en cours de conversion

La production et les produits issus de l'activité d'élevage aidée sont sous Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) tels que : label rouge, Appellation d'origine protégée (AOP), Identification géographique protégée (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), agriculture biologique) ou sous certification de conformité :

☐ oui ☐ non Si oui précisez : _____

Votre exploitation procède t elle à la valorisation de la biomasse en vue de la production d'énergie

☐ oui ☐ non Si oui précisez : _____

Vérification du critère communautaire lié à l'amélioration du niveau global des résultats de l'exploitation à partir des résultats prévisionnels de l'exploitation

Si vous avez une comptabilité :

(en euros)	Valeur de l'année précédente	Valeur prévisionnelle après réalisation du projet (en année de croisière)
Annuité emprunts moyen et long terme de l'exploitation		
Produit d'exploitation : ventes + primes		
Excédent brut d'exploitation (EBE)		
Revenu disponible		

Si vous n'avez pas de comptabilité :

(en euros)	Valeur de l'année précédente	Valeur prévisionnelle après réalisation du projet (en année de croisière)
Annuité emprunts moyen et long terme de l'exploitation		
Produit d'exploitation : ventes + primes		
Solde d'exploitation : recettes - dépenses		
Revenu disponible		

Calcul du Revenu disponible (en nom propre) : résultat courant + dotations aux amortissements – remboursement en capital des emprunts

Calcul du Revenu disponible pour les formes sociétaires : résultat courant avant impôts sur les sociétés + dotation aux amortissements + rémunération du travail des associés – remboursement en capital des emprunts de la société – annuités des emprunts contractés à titre personnel par les associés et pris en charge par la société – rémunération des associés non exploitants (résultat à divisé par le nombre d'associé exploitant).

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

a) Investissements matériels

[illegible]**b) Investissements immatériels (le cas échéant)**

Etudes préliminaires / maîtrise d'œuvre / prestation de conseil :

Nature de la dépense prévue	Montant prévisionnel en €* (HT)	Devis joint*	Fournisseur à l'origine du devis
	_____	☐	
	_____	☐	
	_____	☐	
	_____	☐	
	_____	☐	
	_____	☐	
	_____	☐	
	_____	☐	
	_____	☐	
	_____	☐	
	_____	☐	
TOTAL des dépenses prévues	_____		

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financiers sollicités	Montant en €
Montant des aides attendues au titre du dispositif PREVAIR	_ _ _ _ _ _ , _ _
Montant des aides attendues hors dispositif ⁽¹⁾ PREVAIR	
Précisez : _____	_ _ _ _ _ _ , _ _
Sous-total financeurs publics	_ _ _ _ _ _ , _ _
Emprunt ⁽²⁾	_ _ _ _ _ _ , _ _
Autre	_ _ _ _ _ _ , _ _
Sous-total financeurs privés	_ _ _ _ _ _ , _ _
Auto - financement	_ _ _ _ _ _ , _ _
TOTAL général = coût global du projet	_ _ _ _ _ _ , _ _

(1) Veuillez indiquer l'origine des aides hors dispositif (PMPOA et/ou subvention équivalente du prêt bonifié) : _____

Si oui, le prêt vous a-t-il été accordé par l'établissement bancaire : ☐ oui ☐ non

SUBVENTIONS PERCUES

Avez-vous déjà perçu une aide PREVAIR depuis moins de 5 ans ?

☐ oui ☐ non

Si oui, précisez :

Année	Montant perçu (en €)	Projet subventionné

Si votre exploitation est située dans un Parc naturel régional (PNR), avez-vous perçu une aide du Parc pour le même projet ?
☐ oui ☐ non

Si oui, pour quel montant ? |_|_|_|_| |_|_|_|_|, |_|_|_|

Si votre exploitation se situe dans les Yvelines, avez-vous perçu l'aide du plan cadre du département pour le même projet ?
☐ oui ☐ non

Si oui, pour quel montant ? |_|_|_|_| |_|_|_|_|, |_|_|_|

Avez-vous perçu d'autres aides que celles ci-dessus depuis moins de 4 ans ? (aide d'un PNR, Conseil général, Conseil régional, Agence de l'eau, ONF...)

☐ oui ☐ non

Si oui, précisez :

Année	Montant perçu (en €)	Projet subventionné

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR (veuillez cocher les cases nécessaires)

☐ **Je demande (nous demandons)** à bénéficier des aides au titre du dispositif PREVAIR 2 – diversification vers des activités non-agricoles ;
J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

☐ **ne pas avoir commencé l'exécution de ce projet avant la date du comité de gestion PREVAIR qui examine votre demande (un commencement de travaux est le premier acte juridique passé entre le demandeur et le fournisseur : bon de commande signé, devis signé, chèque d'acompte versé...)**

- ☐ Ne pas avoir sollicité pour le même projet / les mêmes investissements, une aide autre que celles indiquées sur le présent formulaire de demande d'aide,
- ☐ Avoir pris connaissance des points de contrôle, des règles de versements des aides et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces points,
- ☐ L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- ☐ Être à jour de mes obligations fiscales, ou du bénéfice d'un accord d'échelonnement, (y compris redevance émise par l'Agence de l'eau),
- ☐ Être à jour de mes cotisations sociales, ou du bénéfice d'un accord d'échelonnement,
- ☐ Le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser ces aménagements,
- ☐ que ma société / mon exploitation / mon entreprise / mon site de production **ne relève pas** des installations classées.
- ☐ que ma société / mon exploitation / mon entreprise / mon site de production **relève** de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'environnement, et a dûment fait l'objet, selon le cas, d'une déclaration en préfecture, ou d'une décision d'autorisation d'exploiter délivrée par la préfecture.
- ☐ n'avoir fait l'objet d'aucun procès-verbal dressé dans l'année civile qui précède la date de dépôt de ma demande au titre des points de contrôle des normes minimales attachées à l'investissement aidé,
- ☐ le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser ces aménagements (travaux exécutés sur le site de l'exploitation) en application de l'article L 411-73 du code rural,
- ☐ respecter les conditions d'âge au 1^{er} janvier de l'année de dépôt de ma demande (au moins 18 ans et moins de 60 ans – plafonds d'âge élevé à 65 ans dans le cas d'un repreneur de l'exploitation),
- ☐ le cas échéant, que les associés exploitants détiennent plus de 50 % du capital social,
- ☐ respecter les normes minimales attachées à mon projet (vous reporter à la notice d'information),
- ☐ avoir pris connaissance que ma demande d'aide pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou critères définis régionalement et/ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure,
- ☐ avoir pris connaissance que ma demande sera rejetée en l'absence de réponse de l'autorité compétente au-delà du délai de six mois à compter de la date à laquelle mon dossier est réputé complet.

Le cas échéant :

- ☐ Que je n'ai pas commencé l'exécution de ce projet **avant la date de dépôt de la présente demande d'aide**.
- ☐ Ne pas récupérer la TVA (si les dépenses prévisionnelles sont présentées TTC).
- ☐ Récupérer en totalité la TVA
- ☐ Récupérer partiellement la TVA

☐ **Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :**

- A respecter les règles en matière de date de début d'éligibilité rappelées dans la notice,
- A informer la DDT de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet,
- A permettre / faciliter l'accès à mon exploitation / entreprise / ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant 5 années,
- A ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »,
- A apposer une plaque explicative lorsque l'action menée implique un investissement d'un montant total supérieur à 50 000 euros, à installer un panneau sur les sites des infrastructures dont le coût total dépasse 500 000 euros. Cette plaque explicative / ce panneau comprennent : le logo européen, la mention : « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales », ainsi qu'une description du projet. Ces éléments relatifs à la publicité de la participation européenne doivent occuper 25 % de la plaque.
- A maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 5 ans à compter de la date de décision d'octroi de l'aide,
- A rester propriétaire des investissements acquis dans le cadre de ce projet pendant une durée de 5 ans,
- A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre de ce projet respecte les normes en vigueur,
- A communiquer le montant réel des recettes perçues à l'autorité de gestion.
- A ne pas avoir obtenu sur une période de trois exercices fiscaux un montant d'aides publiques supérieur à 200.000 euros, au titre du règlement (CE) N° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis ou du règlement (CE) N° 69/2001 de la Commission du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.
- A détenir, conserver, fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente pendant 10 années : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité... ,

□ Je suis informé(e) (nous sommes informés) que, conformément au règlement communautaire n°259/2008, l'Etat publiera une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER dans le cadre du programme de développement rural hexagonal, l'intitulé des actions et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi "informatique et liberté" (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

(2) Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales (à titre d'exemple: vérification du respect du taux maximum d'aides publiques).

- Pour le RIB : il n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu à la DRIAAP. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB du compte sur lequel l'aide doit être versée (une copie du RIB lisible, non raturée, non surchargée est acceptée).

Cachet du demandeur

91 : Direction Départementale des Territoires
Cité Administrative
Boulevard de France
91010 Évry Cedex

95 : Direction Départementale des Territoires
Avenue Bernard Hirsch
95010 Cergy Pontoise Cedex

93, 92, 94 : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
18 avenue Carnot
94 234 Cachan

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

Pièces	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à la DRIAAC	Sans objet
--------	--------------	--------------------------------	------------

a) pour tous les demandeurs

Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé.	.		
Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis, attestations, éventuellement fiches de paie antérieures...).	.		
Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible)	.	.	
Attestation d'affiliation à la MSA	.	.	
Attestation relative aux cotisations sociales	.	.	
Attestation relative aux contributions fiscales	.	.	
Liasse fiscale	.	.	
Certificat d'immatriculation indiquant le n° SIRET ou n° PACAGE	.	.	
Présentation de la structure demandeuse (plaquette, organigramme de présentation de la structure, du projet et des objectifs du projet)	.	.	.
Document ou référence permettant le rattachement à une stratégie locale de développement ou à un schéma général (des services, des activités touristiques...) visé par la structure responsable de la stratégie ou du schéma.	.	.	.
Liasse fiscale	.	.	
Tout document permettant de justifier de la situation du demandeur au regard de la TVA	.	.	
Tout document permettant de justifier votre situation relative aux contributions fiscales et cotisations sociales	.	.	
Etude économique prévisionnelle (selon l'importance du projet, le comité de gestion se réserve le droit de la demander).	.	.	.
Diagnostic environnemental (à fournir au plus tard lors de la demande de paiement) ou charte de bonnes pratiques (si l'élevage est majoritaire)	.	.	
Tout document permettant de s'assurer que le demandeur a obtenu la participation des cofinanceurs. Si l'utilisateur a demandé et obtenu des subventions d'autres financeurs sans utiliser le présent formulaire unique.	.	.	.
En cas d'acquisition immobilière: un titre de propriété et un document justifiant le caractère onéreux si ce titre ne le spécifie pas.	.	.	.
Pour les projets d'immeubles et les travaux : l'arrêté de permis de construire ou de déclaration de travaux, le plan de situation, le plan cadastral, le plan de masse des travaux, le plan des aménagements intérieurs.	.	.	.
Le cas échéant la DRIAAC pourra demander des pièces complémentaires jugées nécessaires à l'instruction du projet			

b) pour une association

Récépissé de déclaration en préfecture	.	.	.
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement	.		.

c) pour une société ou entreprise privée

Preuve de l'existence légale (extrait K-bis, inscription au registre ou répertoire concerné)	.	.	.
Présentation de la structure demandeuse (sur la base de documents existants : plaquette, organigramme de présentation la structure qui demande l'aide...)	.	.	.

d) pour une personne physique

Copie d'une pièce d'identité	.	.	.
Éléments justifiant de l'existence de l'indivision et des noms des personnes composant l'indivision (le cas échéant)	.	.	.

ANNEXE AU FORMULAIRE

Installation de panneaux solaires photovoltaïques Calcul du montant des investissements éligibles

Le soutien à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les bâtiments agricoles de l'exploitation intervient dans le cadre de l'amélioration de l'autonomie énergétique de l'exploitation. C'est pourquoi le soutien de la Région n'est accordé que pour les surfaces de panneaux photovoltaïques destinées à l'autoconsommation électrique ou à l'équivalent d'autoconsommation dans le cas d'une revente totale à EDF.

1/ Investissements éligibles :

Panneaux solaires thermiques

Panneaux photovoltaïques :

- Tous types de technologie : monocristallins, polycristallins, amorphes, hybrides (cristallin/amorphe);
- Surimposés ou intégrés au bâtiment ;

Equipements annexes aux panneaux mais indispensables ou souvent nécessaires (hors équipements accessoires) :

- Photovoltaïques : onduleurs, disjoncteurs, régulateurs, batteries, câbles principaux, supports de montage des panneaux ;
- Thermiques : matériel de raccordement au réseau d'eau, support de montage des panneaux.

Installation (hors frais de transport et services associés) :

- frais de pose des panneaux (main d'œuvre facturée)
- pose des câbles (pour ce qui concerne les panneaux, le bâtiment ainsi que la parcelle concernée par le bâtiment)

Etudes :

Seuls sont éligibles les investissements immatériels (« études ») liés aux investissements matériels, dès lors que la demande est déposée en même temps que la demande d'aide aux investissements matériels.

Il peut alors s'agir des investissements immatériels suivants :

- études préalables (liées au lieu d'installation des panneaux, au dimensionnement, à la rentabilité du projet) réalisées par des structures spécifiquement compétentes (bureaux d'études spécialisés pour ce qui concerne les études techniques et financières, centres de gestion pour ce qui concerne les études de rentabilité, sur la base des données techniques des bureaux d'études spécialisés);
- honoraires d'architectes pour l'étude de l'installation éligible.

Plafond : dans la limite de 10% du montant des investissements matériels, plafonné à 4 000 € d'aide par projet.

Autoconsommation ou revente de l'électricité : deux cas de figure :

1/ Si la totalité de l'électricité produite par les panneaux est auto-consommée sans être réintroduite dans le réseau électrique, la totalité de l'investissement est alors éligible.

2/ Si l'électricité produite par les panneaux est introduite dans le réseau et revendue, il convient alors d'évaluer l'équivalent de surface de panneaux correspondant à l'électricité consommée sur l'exploitation.

2/ Eléments de calcul pour l'assiette éligible maximum :

2.1. Sur la base de la consommation électrique de l'exploitation :

(A) Superficie des panneaux installés _____ m ²	(B) Energie produite annuellement par les panneaux _____ kWh	(C) Montant de l'investissement _____ € HT
(D) Equivalent superficie correspondant à l'énergie consommée (A x E) / B = _____ m ²	(E) Electricité consommée annuellement sur l'exploitation _____ kWh	(F) Montant de l'investissement éligible (C x D) / A = €
(G) Prix du m ² de toiture hors panneaux _____ € HT		

Simple installation de panneau ou demande d'aide dans le cadre de la construction d'un bâtiment éligible : Deux cas de figure :

- **1 :** la demande d'aide concerne **uniquement l'installation de panneaux photovoltaïques :**

Montant de l'investissement éligible **(F)**: €

- **2 :** la demande d'aide concerne l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment éligible au titre de PREVAIR 1 (transformation à la ferme), PREVAIR 2 (commercialisation) ou PREVAIR 4 (élevage). Dans ce cas, il revient de calculer, en plus du montant éligible au titre des panneaux photovoltaïques (cas A), le montant éligible correspondant à l'équivalent de toiture pour la surface de panneaux non aidés (hors autoconsommation)

Superficie totale des panneaux installés : _____ m² => _____ €

Superficie des panneaux éligibles : _____ m² => _____ €

Superficie non aidée au titre des panneaux mais éligible au titre du soutien au bâtiment :

_____ m² => x _____ € (coût du m² de toiture sur le reste du bâtiment) => _____ €

Montant de l'investissement éligible

$$F + ((A-D) \times G)$$

€

2.2. Sur la base des 250 premiers mètres carrés éligibles : à compléter uniquement pour les projets dont la superficie est supérieure à 250 m²

(A) Montant total de l'investissement _____ €HT	(B) Superficie des panneaux installés _____ m²
(C) Superficie maximum éligible au dispositif PREVAIR 2 _____ 250 m²	(D) Montant de l'investissement éligible (A / B) X C = €

Montant de l'investissement éligible

€

3/ Justificatifs de la consommation électrique actuelle :

Les justificatifs de la consommation électrique annuelle de l'exploitation sont nécessaires afin d'évaluer la part de l'autoconsommation (ou son équivalent s'il y a revente à EDF) dans le cadre du projet. Les justificatifs à joindre sont les suivants :

- Etat récapitulatif des consommations annuelles depuis 3 ans
- Dernières factures EDF (si compteur électrique indépendant, propre à l'exploitation)
- Attestation comptable de la consommation électrique de l'exploitation (en cas de compteur commun maison d'habitation et exploitation)
- Estimation de la consommation prévisionnelle sur 2 ans (à justifier en cas de variation du prévisionnel)

Consommation électrique				Estimation de la consommation	
N - 3	N - 2	N - 1	Année N	N + 1	N + 2

4/ Autres pièces à fournir : document de présentation du projet

Ce document pourra prendre comme base les recommandations de l'ADEME en matière de cahier des charges relatif aux pré-diagnostic de systèmes photovoltaïques.

Le document fera apparaître :

- Présentation de l'objectif du projet ;
- Présentation du maître d'ouvrage (coordonnées complètes, références) ;
- Présentation des actions déjà engagées sur l'exploitation pour maîtriser/diminuer les consommations électriques actuelles ;
- Caractéristiques et dimensionnement de l'installation qui fait l'objet de la demande ;
- Calendrier prévisionnel de réalisation des études et travaux ;
- Modalité de raccordement au réseau (type, contractualisation,...) ou d'autoconsommation ;
- Détail des coûts (pour chaque poste : capteurs, onduleurs, supports,...), du plan de financement et bilan économique de l'installation projetée ;
- Photographie du bâtiment concerné, plans de localisation du bâtiment et de l'implantation des panneaux.

- Le cas échéant l'attestation du recours, pour l'installation ou les études, à l'ADEME, l'ARENE, à des professionnels adhérents à une charte de qualité (QualiPv par exemple), etc.

5/ Intensité de l'aide

Point réglementaire : Pour l'ensemble des investissements (matériels et immatériels), le taux d'aide, tous financeurs confondus, ne peut dépasser 40% de l'assiette éligible.

Intensité de l'aide de la Région Ile-de-France :

Investissements immatériels :

aide plafonnée à 10% du montant des investissements matériels et à 4 000 € d'aide par projet.

Investissements matériels :

25% de l'assiette éligible HT.

Majoration de 5 point pour les JA (statut de JA nécessaire) et de 10 points pour les agriculteurs en mode de production AB.

Plafond d'aide :

Conventionnels : 50 000 € par projet et par an dans la limite de 150 000 € sur 5 ans.

Agriculture biologique : 60 000 € par projet et par an dans la limite de 180 000 € sur 5 ans.

Plafond de l'assiette éligible : 150 000 € par projet et par UTH, dans la limite de 2 UTH ou 3 UTH pour les GAEC.

L'instruction des dossiers PREVAIR 2 - Diversification vers des activités non-agricoles est réalisée par :

La DRIAAF Ile-de-France



Le versement des subventions est assuré par

L'ASP



Agence de Services
et de Paiement

Avec les **financements** :

Conseil Régional d'Ile-de-France



Fonds Européen Agricole pour
le Développement Rural (FEADER)

